

# LA MARQUE FABRIQUÉ EN ALSACE



## VALORISER LES PRODUITS ALSACIENS



POUR CANDIDATER

Plus d'informations  
et modalités d'accréditation  
[www.fabrique.alsace](http://www.fabrique.alsace)



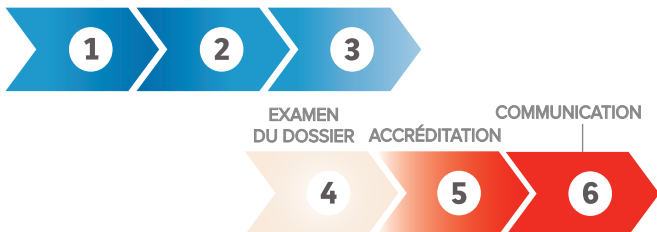
## LA MARQUE EN CHIFFRES CLES

au 30/03/2023

Lancée en **2021**, la Marque « Fabriqué en Alsace » compte déjà plus de **40 entreprises** disposant de produits accrédités.

## Comment obtenir l'accréditation ?

CANDIDATURE ENTRETIEN VISITE SUR SITE\*



## Témoignages

\*par échantillonnage

“ Nous sommes fiers de produire nos bâtiments modulaires en Alsace. Nous le faisons savoir à nos clients qui apprécient les produits « Made in Alsace ». Nous espérons que la marque « Fabriqué en Alsace » soulignera encore davantage cette caractéristique.

DIRK GOERKE, VINCI CONCEPTS MODULAIRES

La marque « Fabriqué en Alsace » **valorise la qualité et le savoir-faire des produits alsaciens**. Elle augmente la notoriété du territoire autour de la qualité de ses produits, pour vendre mieux ce qui y est fabriqué et rendre ses entreprises plus attractives.

## A qui s'adresse la démarche ?

Elle concerne les artisans et industriels présents sur tout le territoire alsacien (hors agroalimentaire\*) quelle que soit la taille de l'entreprise. **La Marque « Fabriqué en Alsace » est attribuée aux produits de l'entreprise et non pas à l'entreprise elle-même.**

Les produits sont **éligibles uniquement si leur fabrication a lieu en Alsace**, c'est à dire si les étapes de production qui leur confèrent leurs caractéristiques essentielles ont lieu en Alsace.

Pré-requis :

- Respecter les exigences légales,
- Disposer d'un site de production enregistré en Alsace,
- Avoir une existence de 2 ans au moins
- Être Partenaire de la Marque partagée Alsace,
- Respecter les valeurs de la Marque partagée Alsace.

Une entreprise qui dispose d'un statut juridique **sous forme d'auto-entrepreneur** ne peut pas prétendre à la Marque « Fabriqué en Alsace » pour ses produits.

\*hors agroalimentaire - les dispositifs "Savourez l'Alsace" et "Savourez l'Alsace Produit du Terroir" étant dédiés à ces produits

## Quels sont les bénéfices ?

- Différencier ses produits autour d'une **marque produit porteuse de valeur**,
- Bénéficier de l'**image de qualité et d'excellence**, associée aux savoir-faire alsaciens,
- **Rassurer le consommateur** sur la provenance des produits,
- Bénéficier d'un **réseau**,
- **Soutenir l'économie** alsacienne.

Entreprise alsacienne depuis plus de 100 ans, Trendel a la volonté de s'ouvrir vers les artisans locaux et régionaux. L'utilisation de la marque Fabriqué en Alsace nous permet de nous différencier des revendeurs et d'afficher la qualité de nos produits

CAROLINE ET FRÉDÉRIC TRENDEL, TRENDEL